
Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 18 JUIN 1844.

NATURALISATION ORDINAIRE.

*RAPPORT fait par M. HENOT, au nom de la commission des naturalisations,
sur la requête du sieur Cornille-Fridses Gaukema.*

MESSIEURS,

Par requête datée de Termonde, le 13 octobre 1843, le pétitionnaire qui a vu le jour à Oldechove, province de Groningue (Pays-Bas), le 4 août 1799, demande la naturalisation ordinaire.

Le pétitionnaire se voua à la marine dès l'âge de 16 ans; en 1827 il contracta mariage à Termonde avec une femme belge qui l'a rendu père de six enfants nés en Belgique, et après avoir résidé quelque temps à Anvers, il vint s'établir à Termonde, qu'il n'a pas cessé d'habiter depuis le 25 février 1831.

Il résulte des pièces du dossier, que la conduite du sieur Gaukema est à l'abri de tout reproche, et que son état de capitaine de navire et le commerce qu'exerce son épouse lui procurent une honnête existence.

Les autorités consultées estiment qu'il y a lieu d'accueillir favorablement sa demande.

Le rapporteur,

HENOT.

Pour le président :

EUG. DE SMET.